

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/05/19/3 portant sur

# UN PROJET D'AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE CONCESSION DU VIEUX-PORT DE GOLFE-JUAN PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONCESSION

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 19 mai 2022

# **PARTICIPANTS**

Monsieur Jean-Pascal THOMSEN – Inspecteur des finances publiques – Division pilotage de l'action économique –M. Claude BRÉCHARD Directeur départemental des **Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Messieurs Jean-François GUTTADORO et Cyril VERRIERE - Commissaires aux Comptes.

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau.** 

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Éric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.** 

**37** Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame et Messieurs, ALBISER Yves, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, NOIRAY Florent, PONSART Pascal, VALENSA Marcello, **Membres Associés** 

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAURENTI Thomas, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques** 



# **EXCUSES**

#### Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Mesdames et Monsieur, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, **Membres du Bureau.** 

Mesdames et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Éric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, MANE Jean, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VIANO Emmanuelle **Membres Élus Titulaires**.

Mesdames et Messieurs, ALEMANNO Pierre, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, MASSÉ Philippe, Marcel RAGNI, RASPOR Marc, SABATIER Marion, **Membres Associés** 

Madame et Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques** 

# **ABSENTS**

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Mesdames et Messieurs, BARNAUD Sandrine, EBEL Jean-Marie, JULIENNE Stéphane, SERVANT Lionel, WELTER Christine **Membres Associés**,

Messieurs, BENMUSSA Thierry, LAGRANGE Éric, Conseillers Techniques



### **EXPOSE PREALABLE:**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur est concessionnaire du Vieux-Port de Golfe Juan depuis le 15 janvier 1973 en vertu d'une concession d'outillage public délivrée par l'Etat.

La concession a été attribuée pour une durée de 50 ans à compter du 1er janvier suivant la date de l'acte d'attribution, son échéance est fixée au 31 décembre 2023.

Le Vieux-Port de Golfe-Juan est devenu port départemental en application des premières lois de décentralisation.

Puis, en 2017, en application de la Loi dite NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est devenu port communal.

Depuis 2017, le propriétaire du port et Autorité délégante de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur est donc la Commune de Vallauris.

La Commune de Vallauris est par ailleurs propriétaire du port de plaisance voisin Camille Rayon dont l'échéance doit pour sa part intervenir le 31 décembre 2024.

### **VUS:**

- Les articles L.3135-1-6° et R.3135-8 du Code de la Commande Publique
- L'article R.712-7-4° du Code de commerce
- L'article 122 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur
- L'Avis favorable du Bureau rendu lors de sa consultation électronique du 11 au 13 mai 2022.

# **CONSIDÉRANT:**

La Commune de Vallauris doit décider à très court terme du futur mode de gestion qu'elle envisage pour ses ports : gestion déléguée (délégation de service public), reprise en régie ou création d'une société portuaire.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été mandaté par ses soins pour éclairer son choix et sollicite régulièrement de nos services la communication de nombreux documents.

Compte tenu de l'intérêt général qui s'attache à l'alignement de la durée des concessions du Vieux-Port et du port Camille Rayon, la Commune de Vallauris propose à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur de prolonger d'un an maximum la durée d'exécution de la concession d'outillage public en cours, ce qui aurait pour effet de reporter sa date de fin au 31 Décembre 2024.

Cet allongement de faible durée et de faible montant est prévu par les dispositions des articles L.3135-1-6° et R.3135-8 du Code de la Commande Publique relatifs aux contrats de concession.

Il doit permettre à la Commune, dans l'hypothèse où elle déciderait d'opter pour une gestion déléguée de ses deux ports, d'organiser une remise en concurrence globale et concomitante.



## **DECIDE:**

Dans ce contexte, il est proposé aux membres élus de l'Assemblée Générale :

- d'APPROUVER le projet d'avenant n°5 au contrat de concession d'outillage public du Vieux-Port de Golfe-Juan portant prolongation de la durée pour une période d'un an maximum et fixant sa nouvelle échéance au 31 décembre 2024;
- d'**AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer ledit avenant avec la Commune de Vallauris ;
- de **CHARGER** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour bonne réalisation de la présente délibération.

Le projet d'avenant n° 5 au contrat de concession d'outillage public du Vieux Port de Golf-Juan est joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 62

**Nombre de participants à la séance : 37** (quorum : 31, atteint)

Nombre de déports : 0

Nombre de votes exprimés: 33 (quorum : 31, atteint)

Abstention: 4 Contre: 0 Pour: 33

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Le Secrétaire

Nice, le 19 mai 2022

Jean-Pierre SAVARINO

Le Président